

Atelier : Qu'est-ce que le doctorat ?

Conditions de sa mise en oeuvre

Animateurs : par Pierre Lescanne (ENS Lyon) et Annie Geniet (LSI/ENSMA Poitiers)

L'objectif de cet atelier était de répondre à différents items permettant de mieux cerner les notions de doctorants, de doctorats et d'encadrants.

Nous avons tout d'abord listé les principales questions afférentes à ces thèmes :

- Quelle est la nature du doctorat ? Est-ce un métier, un emploi, une profession, une vocation, une période de formation ou une période de stage ?
- Quel statut pour le doctorant ? Est-il un étudiant, un chercheur en formation, un enseignant/chercheur en formation, un cadre/chercheur en formation pour un chercheur comme les autres ?
- Quelle durée de thèse paraît souhaitable pour une thèse ? Une thèse doit-elle s'effectuer sur une période de durée fixe (3ans, 4ans ..), ou bien la durée de la thèse doit-elle (et peut-elle) être plus ouverte ?
- Quelle nature doit revêtir le financement ? Doit-il être un salaire, ou bien peut-il être une simple bourse ? Peut-il être marginal ?
- Quelles conditions de travail sont exigibles pour le doctorant ? Doit-il impérativement être intégré dans un laboratoire, et si oui, à quoi doit s'engager le laboratoire. Le doctorant doit-il être encadré de près, peut-il effectuer sa thèse à temps partiel, le doctorat est-il compatible avec un travail à plein temps ?
- A quels aspects la formation doctorale doit-elle préparer : à la vie en entreprise, à la gestion de groupe, au transfert des technologies, au métier d'enseignant, à des activités plus centrées sur la recherche pure, à tout à la fois ?
- A propos du directeur de thèse : combien de thèses peut-il raisonnablement encadrer à la fois, peut-il y avoir plusieurs encadrants, et combien, doit-il être HDR, quel doit être le rôle des encadrants non HDR, le co-encadrement est-il souhaitable ?
- Quel statut doit avoir la production issue de la thèse ? Doit-elle être attribuée au seul doctorant, au doctorant et à son directeur conjointement, au directeur de thèse en premier lieu ?

On peut tout d'abord remarquer que dans l'ensemble, les différents points ont fait l'objet de consensus, la communauté semblant avoir un point de vue assez homogène, au demeurant en adéquation avec les attentes exprimées par les doctorants eux-mêmes.

La thèse apparaît donc essentiellement comme une période de formation à et par la recherche (d'où la notion de formation doctorale). Il s'agit d'une activité à plein temps, même si quelques dérogations peuvent être envisagées, pour des salariés (par exemple des enseignants du secondaire) souhaitant reprendre leur formation afin de faire évoluer leur situation professionnelle.

Il est important que le doctorant ait un statut reconnu de chercheur, et qu'à ce titre, il dispose d'un support financier qui soit un salaire identifié (de type CDD par exemple). Il est à noter à ce sujet que l'URSSAF a clairement reconnu la thèse comme un travail. Par ailleurs, ce salaire doit permettre au doctorant de vivre de manière décente. Il est rappelé que le doctorant ne peut souvent pas se permettre d'attendre encore de longues années avant de rentrer dans la vie dite active, il faut qu'il puisse par exemple envisager une vie familiale, commencer à cotiser pour la retraite, ... Le doctorat vu comme une simple activité de production semble appartenir à une époque révolue.

L'enseignement doit faire partie intégrante de la formation dispensée aux doctorants : en effet, outre la nécessité de former les futurs enseignants/chercheurs aux différentes facettes de leur métier, il est indispensable pour tout doctorant, en vue de son futur métier (chercheur, cadre...) d'apprendre à communiquer et à présenter de façon large ses activités. Enfin, la qualité de l'enseignement dispensé peut être un élément décisif pour une commission de spécialistes (commission en charge du recrutement des enseignants/chercheurs) lors d'un recrutement sur un poste de maître de conférences.

La durée de 3 ans pour une thèse semble bien adaptée. Elle est au demeurant fortement tributaire de la durée des financements et des règles fixées par le ministère. Il faut noter que tout dépassement doit être justifié dans les dossiers de candidature, faute de quoi il pourrait s'avérer pénalisant pour les candidats, les CS appliquant en général le filtre des 3 – 4 ans. Celui-ci est toutefois pondéré par l'examen de la production du candidat.

Une thèse doit se dérouler au sein d'un laboratoire, qui doit fournir les moyens matériels adaptés. De plus, il est souhaitable que le doctorant soit intégré à une équipe pédagogique (via les tuteurs éventuellement, pour les moniteurs). Cette équipe doit veiller à ce que la quantité de travail demandée au doctorant pour mener à bien ses enseignements reste raisonnable, et à ce que le doctorant puisse accéder à des enseignements variés et intéressants, en vue de la valorisation de ce travail dans un futur dossier de candidature.

La production du doctorant doit être clairement identifiée: cela passe par l'usage adéquat du "je" et du "nous" lors de la rédaction du document de thèse, ainsi que par une politique claire de signature des articles. Dans le cas où il y a un encadrant "senior" qui supervise le travail et un encadrant "junior" qui le suit de plus près, on peut envisager que les articles soient co-signés par les deux la première année, puis ensuite en seconde année par le doctorant et l'encadrant junior, pour aboutir à des articles signés du seul doctorant en fin de thèse, s'il a pris son autonomie.

Au niveau de l'encadrement, les deux mots clé sont "loyauté" et "éthique". Ces mots sont à décliner dans les deux sens : de l'encadrant vers le doctorant, mais aussi du doctorant vers l'encadrant. Le directeur de thèse ne doit pas encadrer plus de trois thèses, à la fois, une par année (en équivalent cumulé s'il y a des co-encadrements, donc des encadrements partiels). Les "juniors avancés" doivent pouvoir encadrer des thèses : ça leur est à peu près

indispensable pour pouvoir soutenir une HDR, et en plus, ils sont souvent plus performants en ce qui concerne les dernières technologies, apportant ainsi une composante intéressante dans l'encadrement. Dans ce cas, l'un des rôles de l'encadrant senior est de former l'encadrant junior à l'encadrement, et l'encadrement du doctorant est alors réalisé essentiellement par ce dernier. De son côté, le doctorant doit par exemple tenir son directeur de thèse au courant de ses activités et de sa situation personnelles : un doctorant qui décide de travailler et de publier avec un tiers doit en informer son directeur de thèse, s'il déménage et quitte la ville où se déroule sa thèse pour une destination plus lointaine, le directeur de thèse doit le savoir... Enfin, pour conclure, il semble que tout ceci pourrait se concrétiser par un contrat passé entre le doctorant et le ou les encadrants.